



RÉUNION du Comité d'Etablissement DT Ile de France

CE du 26 Août 2010

LES REPRÉSENTANTS DE LA CGT :

Elus Titulaires :

DEBAR Philippe
FORTUNE Laura
PALAU Jean-Marc
GERBER Serge
PORET Magali

Elus Suppléants :

THOMAS Corine
BOUILHAC Christian
GELASSE Marie-Josée
PADONOU-LOKO Emmanuelle
LECONTE Jean-Marc

Représentant Syndical CGT :

JAFFEUX Jean-Pierre

Principaux points à l'ordre du jour :

- 1) Bilan gestion de la restauration 2009
- 2) Consultation sur schéma télé vidéosurveillance sur la DT IdF
- 3) Retraite : un autre projet est possible !!!
- 4) Des CE géographiques de proximité : c'est possible !!!
- 5) Pour des QF plus justes !!!

2011 : Obtenir des CE géographiques de proximité !!!

Dans un peu plus d'un an, les salariés de France Télécom vont renouveler leur CE. Dans ce contexte, l'entreprise et les organisations syndicales doivent définir les périmètres des nouveaux CE. Ces négociations obligatoires doivent se solder par un accord majoritaire.

L'occasion est donc donnée aux organisations syndicales de peser pour obtenir des contours de CE correspondant à leur volonté.

La CGT depuis le début de la mise en place des CE (2005) se positionne pour des CE géographiques à taille humaine et composés de tous les salariés de FT d'un même territoire (DT et divisions...). Malheureusement jusqu'à présent les autres syndicats (SUD ; FO ; CFDT ; CFTC ; CGC) ont cautionné les positions de l'employeur pour des CE de directions rejetant ainsi des CE de proximité pour tous les personnels de FT.

Des CE de proximité !!!

Pour rapprocher le CE des salariés il faut des CE à taille humaine, des CE géographiques.

La CGT propose des CE de proximité. Ainsi par exemple pour répartir les 32572 salariés de FT en Ile de France (mars 2010) nous proposons 7 CE géographiques.

- CE IdF Ouest (sur le territoire des départements 78 et 95) 2634 salariés au 31 mars 2010.
- CE IdF EST (77 et 93) 2961 salariés
- CE Arcueil Village (site d'Arcueil) environ 5000 salariés
- CE IdF SUD (91 et 94 moins Arcueil) environ 3300 salariés
- CE IdF Hauts de Seine (92) 5900 salariés
- CE IdF Paris Rive Gauche ↕
↕ 12797 salariés
- CE IdF Paris Rive Droite ↕

Divisions et DT dans le même CE.

Tous les personnels de France Télécom d'un même lieu seraient dans un même CE, quelque soit leur direction.

Des CE d'Efficacité

Un CE proche des ouvriers droits, avec des élus plus proches, plus disponibles.

Un CE de proximité géographique, où le nombre de bénéficiaires est lui aussi à taille humaine.

C'est aussi donner la possibilité d'une réelle cohérence au rôle économique et professionnel des élus. Sur un même territoire, les projets ne s'arrêtent pas aux portes d'une « direction ». (de nombreuses réorganisations impactent des établissements de la DT et des établissements nationaux, comme par exemple AVSC et VMF ; UI et RSI, etc....)

Des sujets comme le logement, la santé au travail (les CHSCT de bâtiment...), la restauration ont bien une cohérence « régionale »....

Des CE de proximité, c'est possible !!!

Au personnel de l'exiger, et de le faire porter par une majorité de syndicats !

Cela réglerait nombre de problème auxquels sont confrontés actuellement les ouvriers droits :

- prestations différentes à l'intérieur d'une même localité, d'un même bâtiment...
- attente téléphonique souvent longue, sans pour autant recevoir une réponse...
- mutualisation très difficile à obtenir entre les différents CE, entraînant la non mise en place de la prestation (ex les subventionnements des associations locales, la non mise en place de la prestation d'aide à la recherche de crèche, de nourriture, etc.)
- décentralisation dans chaque département des manifestations aujourd'hui centralisées à Paris (arbre de Noël, fête du CE, etc...)
- Ces CE de proximité devant bien évidemment être complétés par des DP et CHSCT de proximité.
- etc....



Ensemble obtenons des CE géographiques de proximité !!!

Souriez, vous êtes filmés.

Depuis des années pour éviter les vols et les actes de malveillances, France Télécom a équipé ses sites et ses bâtiments de systèmes de vidéo surveillance et de contrôles d'accès. Bien souvent ces dispositifs ont remplacé les emplois de gardiens. Lors de ce C.E. la direction territoriale a présenté l'état des lieux de la télé vidéosurveillance. Derrière un état des lieux, se cache en réalité une évolution des systèmes de surveillances et leurs mises en conformité avec la réglementation. En effet, la mise en place de caméras, de tous moyens de surveillances et la conservation des enregistrements sont fortement encadrés par des textes législatifs et par la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Si l'objectif affiché de FT est de lutter contre le vandalisme, à aucun moment les systèmes de sécurité ne doivent servir à contrôler l'activité professionnelle des salariés, de restreindre les droits des personnes et les libertés individuelles et collectives. Ceci dit, nous avons pu constater certains débordements notamment dans les boutiques qui bizarrement ne font pas partie du dossier.

Aujourd'hui les systèmes de surveillance ont des possibilités assez diaboliques. Même si FT affirme ne pas nous rejouer « Big Brother »

il n'en demeure pas moins que l'entreprise envisage de moderniser ses moyens de surveillance : caméras à haute définition avec détection de mouvement ; écoute sonore ; etc.

Chacun dans son travail peut mesurer avec quelle dextérité le management analyse, de façon très pointue, son activité et sa performance professionnelle grâce à l'informatique. D'où l'importance d'être très vigilant sur la mise en place des systèmes de sécurité et de ne tolérer aucun débordement. Les CHSCT devront avoir toutes les compétences pour donner leur avis sur leur mise en œuvre.

La CGT propose et met en débat une solution alternative.

Pourquoi, plutôt que d'investir dans du matériel coûteux et pas toujours efficace pour lutter contre le vandalisme, ne pas recruter des gardiens, des veilleurs de nuit ? Redonner sa place à l'humain a déclaré Stéphane Richard : Chiche !

Et en plus cela permettrait de créer des emplois. Le dossier étant incomplet, pour permettre un avis éclairé du CE, le dossier sera représenté à une prochaine séance.

Le sourire se crispe dans les Agences Distribution.

Les agences distributions sont une fois de plus exclues d'un dossier de CE. Cette fois ci sur les installations de télé vidéosurveillance qui sont au dire de la Direction territoriale de la compétence de la direction métier.

Aucune instance n'a été consultée au sujet des vidéos, pourtant installées depuis plusieurs années dans les boutiques.

Depuis quelques mois, il existe une surveillance à distance, pour laquelle une fois de plus les représentants du personnel n'ont pas été consultés ni informés. Des codes ont été fourni aux managers afin qu'ils visionnent à distance toutes activités suspect dans leur boutique lors d'un déclenchement d'alarme. Devons nous en déduire que les managers ont des postes avec astreinte pris en compte dans leur rémunération et leur temps de travail ?

Cependant certaine dérivent ont déjà été constaté. Des managers mal attentionnés ont utilisé ce système pour surveiller l'activité de leurs vendeurs ce qui leurs ajoutent une pression supplémentaire.

La direction c'est engagé à nous présenter un dossier complet sur la vidéo surveillance en AD. Nous attendons de celle-ci un cadrage et des règles très précises sur ce mode de surveillance pour éviter toutes dérives.

Bilan restauration 2009 : mauvaise gestion ou bidonnage des bilans ?

A la mise en place des comités d'établissements (CE) en 2005 la gestion des restaurants d'entreprises a été déléguée à FTSA ; les dépenses liées à la restauration sont prises sur le budget ASC (activité sociale et culturelle) des CE.

Les années précédentes le budget restauration n'était pas complètement dépensé par FT, sans que pour autant les sommes inutilisées soient reversées aux CE.

La CGT avait protesté à plusieurs reprises dans les différentes instances.

Pour 2009 la DT nous certifie que l'ensemble des sommes auraient été dépensées. Mais dans le bilan fourni aujourd'hui les périmètres ont changé rendant toute comparaison impossible. De plus sur le nombre de repas FT servi par nos restaurants, les chiffres donnés sont manifestement faux (nombre de restaurant ou existaient encore en 2009 des conventions avec la poste ont zéro convive hors France Télécom... ???). De même alors que le nombre de restaurants sur le périmètre DT est de 30 dans les statistiques remises aux élus il n'y en a plus que 21 ou la DT dit qu'ils sont à sa charge... aucune explication de la DT... sans doute les voix du seigneur sont impénétrables...

Les chiffres fournis montrent une augmentation des dépenses liées à la restauration de 10,40 %

Malgré une diminution de 5,8 % des effectifs sur la DT, la fermeture de nombreux restaurants, la généralisation des tickets restaurants ainsi que la dénonciation des conventions et avec les restaurateurs privés (RPC) et avec la poste.

La CGT constate par exemple que les charges de fonctionnement et les travaux d'équipement augmentent de 100 et 150% d'une année sur l'autre, alors que les autres frais, marchandises et préparation ne progressent que d'environ 2%. De plus depuis 2005 année où les frais de la restauration ont été chiffrés nationalement à 62 millions d'€, les périmètres de ces frais ne sont plus les mêmes. Ainsi des frais importants assumés par les UGI (services généraux de FT) ou directement des directions de FT passent d'année en année dans les frais directs de la restauration ; ceci permet aujourd'hui à FT (national et DT) de dire que tout le budget est dépensé. Façon de masquer que l'argent consacré à remplir l'assiette des salariés de FT diminue...

Lors du débat ; la CGT a mis en cause ce bilan car en effet les salariés n'ont pas constaté d'amélioration du contenu de leurs assiettes. Pire depuis avril 2010, l'usager paye 1 à 1,5€ plus cher qu'avant pour obtenir la même prestation. (Voir CR CE mai 2010).

Comment croire que FT a dépensé 10% de plus en 2009 pour la restauration ?

En tout cas la DT IDF rend impossible tout contrôle des élus du CE.

La CGT appelle les salariés dans tous les sites à lutter pour que l'offre de restaurations s'améliore partout en exigeant :

- la proximité par l'ouverture de nouveaux restaurants
- la qualité
- l'environnement

Les montants versés par les CE pour une restauration de qualité des agents sont conséquents et doivent permettre que ces trois exigences soient complètement satisfaites. On ne peut continuer à payer chers des repas qui ne sont plus de vrais repas.

Pour un QF (Quotient Familial) juste et équitable !!!

Alors que le CCUES et les CE vont mettre en place les QF et leurs barèmes pour 2011, la CGT renouvelle ses propositions pour que le mode de calcul et les barèmes servent exclusivement à déterminer le lien entre les revenus des familles de l'ayant droits et ses charges familiales.

Aujourd'hui le système mis en place par SUD; CFDT; FO et CFTC ne remplit pas ces fonctions. Eclairage...

QF 2011 : la CGT propose...

Calcul du QF : Le QF est égal au Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'année N-2 (ex : pour 2009 c'est le RFR de 2007) divisé par le nombre de parts (N). $QF = RFR/N$.

Nombre de parts :

- Salarié de France Télécom et des CE : 1,5 part.
- Conjoint, (époux ; concubin, Pacsé) : 1 part et si FT : 1,5 part.
- Enfant : 1 part.
- Retraité FT: 1 part.
- Enfants élevés par famille monoparentale, barème augmenté d'une 1/2 part.
- Famille avec enfant handicapé + 0,5 part par enfant handicapé.

Barème :

La CGT propose les 10 tranches suivantes pour 2011

- Tranche 1 de 0 à 6159€
- Tranche 2 6160€ à 8570€
- Tranche 3 8571€ à 11633€
- Tranche 4 11634€ à 15053€
- Tranche 5 15054€ à 18474€
- Tranche 6 18475€ à 22581€
- Tranche 7 22582€ à 26002€
- Tranche 8 26003€ à 29423€
- Tranche 9 29424€ à 32843€
- Tranche 10 supérieur à 32844€

Les différences avec l'existant...

Le QF devrait permettre au CCUES et aux CE d'établir un lien entre les revenus et les charges familiales dans un but de justice sociale.

Pour la CGT, le QF doit uniquement valider ce lien entre les revenus de l'ouvrant droit et de sa famille et ses charges. Or la formule mise en place au CCUES les années précédentes par (SUD ; CFDT ; FO et CFTC) est fortement anti-familiale.

Conjoints FT, familles monoparentales, ayants droits et retraités sont les victimes de ces choix visant à orienter l'essentiel des aides du CCUES sur le seul ouvrant droit.

LES CONSÉQUENCES...

Conjoint FT : ceux-ci perdent tout simplement leur statut de salarié et d'ouvrant droit pour le calcul du QF de la famille.

La famille : avec deux parts pour l'ouvrant droits et une seule par ayant droits, ces derniers se trouvent fortement désavantagés dans le calcul, et plus la famille est grande plus le désavantage est important ! (au moins 77% des OD d'IdF seraient dans ce cas...).

Famille monoparentale : rien n'a été mis en place, alors que leur nombre est en augmentation permanente, et que leurs difficultés financières s'accroissent encore plus rapidement que les autres. La demi-part supplémentaire que propose la CGT est plus que jamais nécessaire... (+ de 11% des OD d'Ile de France seraient dans ce cas !!!).

Les retraités : avec une part seulement contre deux pour un actif, l'écart est énorme, ce qui revient à quasiment exclure le retraité de la plupart des aides. Cela conduit à casser la solidarité intergénérationnelle que des décennies de luttes sociales ont réussi à tisser.

Le barème : les 14 tranches en vigueur ne correspondent pas aux besoins des salariés de FT. Il y a trop de tranches pour les bas QF, alors que le milieu et le sommet de la grille restent très concentrés.

14 tranches, cela est beaucoup trop, (d'ailleurs de nombreux CE les ont regroupées).

Les conséquences pour les moyens revenus sont ainsi renforcées.

Une majorité de salariés maîtrise et cadres se trouve ainsi lésée.

Ainsi avec un mauvais système pour établir le QF on aboutit à désavantager les moyens et bas revenus ayant des charges familiales.

Ensemble nous pouvons changer les choses, et faire en sorte que le QF soit le plus juste outil de prise en compte des revenus et charges familiales.



7 septembre

Grèves et manifestations



Oui garantir la retraite à 60 ans (55 pour les travaux pénibles) à taux plein (pension de 75% des revenus d'activités) est possible !!!

Oui une autre approche politique favorisant le plein emploi, la hausse du pouvoir d'achat et la recherche de nouvelles ressources de financement(*) résoudre en grande partie le problème du financement des retraites et permettrait une reprise de l'économie.

(*) *De nouvelles ressources de financement pour les retraites.*

Pour garantir durablement le financement des retraites, la CGT propose une réforme de leur financement.

Les principaux éléments de cette réforme seraient les suivants :

- 1) Mettre fin aux exonérations de cotisations patronales (32 milliards d'euros).
- 2) Faire cotiser sur l'intéressement, la participation et l'épargne salariale qui font perdre plusieurs milliards d'euros tous les ans aux retraites (évalués à 10 milliards d'€ de manque à gagner en 2009 par la cour des comptes).
- 3) Instituer une contribution sur les revenus financiers des entreprises, intérêts et dividendes.
L'ensemble de ces mesures permettraient, en contribuant à un nouveau plein emploi, et en apportant des ressources nouvelles, de dégager les 5 à 6 points de PIB nécessaires d'ici 2050 pour garantir de bonnes retraites.
- 4) Instituer une modulation des cotisations employeurs à partir de deux facteurs :
 - 1 - La part des salaires dans les richesses produites : le taux de cotisation serait plus faible pour les entreprises dans lesquelles la part des salaires est élevée, par exemple dans le bâtiment et travaux publics ; à l'inverse, elle serait plus importante quand elle est faible comme dans la pétrochimie ou l'immobilier.
 - 2 - La politique d'emploi des entreprises : le taux de cotisation serait plus faible pour les entreprises qui créent des emplois, et plus fort pour celles qui ne cessent d'en détruire.

Pour recevoir par mail les infos de la CGT adressez vous au syndicat départemental de votre lieu de travail ou à : urif.cgt.fapt@orange.fr

CR réalisé le
30 Août 2010